

COMMUNIQUÉ

La Ville mobilisée pour garantir l'accueil des enfants en situation de handicap sur la pause méridienne

C'est une nouvelle évolution législative dans la prise en charge des enfants en situation de handicap qui devait être mise en œuvre à la rentrée scolaire 2024 : en effet, une loi votée avant l'été redonnait à l'Etat la compétence de recruter des AESH pour accompagner les enfants sur le temps de la pause méridienne en plus du temps scolaire. Force est de constater qu'en cette rentrée, aucun personnel n'a été recruté par l'Éducation nationale et qu'aucun complément d'heures n'a été attribué aux accompagnants des enfants en situation de handicap (AESH) en place pour répondre aux besoins des enfants sur la pause méridienne.

La Ville de Rezé, de son côté, maintient son engagement en faveur de l'inclusion. Il y a deux ans, la compétence de l'accompagnement sur le temps du midi des enfants en situation de handicap avait été transférée par l'Etat aux collectivités locales et la Ville avait alors mis en place dès la rentrée 2022, sur son budget, des réponses adaptées, notamment le recrutement d'animateurs accompagnants, pour accueillir le mieux possible les enfants dans les écoles rezéennes et assurer la continuité éducative entre les temps scolaires et périscolaires.

Dans ce contexte, la Ville a décidé de maintenir des postes d'animateurs accompagnants pour assurer la poursuite des accompagnements engagés l'année scolaire précédente. Ainsi, pour cette rentrée 2024/2025, 17 animateurs recrutés par la Ville vont accompagner 23 enfants porteurs de handicap sur le temps du midi, tandis que d'autres enfants se retrouveront sans solution. Chaque année, de plus en plus d'enfants en situation de handicap fréquentent en effet les écoles et bénéficient de préconisations d'accompagnement humain définies par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Au fur et à mesure des recrutements réalisés par l'Education nationale sur ces postes, la Ville de Rezé fera évoluer sa position et se donnera le temps d'évaluer la manière dont les enfants sont réellement et effectivement accompagnés.

« Pour l'heure, aujourd'hui, nous souhaitons sécuriser la rentrée pour permettre à nos équipes de travailler dans de bonnes conditions. Notre objectif est de donner la priorité aux enfants et à leurs familles, et de poursuivre leur bon accueil à l'école publique », indique Isabelle Coirier, adjointe à l'éducation.

L'inclusion est une priorité pour la collectivité qui en a fait un de ses chantiers prioritaires de son projet éducatif de territoire renouvelé. Une chargée de mission inclusion a notamment pour rôle de former les animateurs périscolaires et les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem), de les accompagner dans la gestion de situations complexes avec des enfants reconnus ou non handicapés. Depuis cette rentrée, la chargée de mission est épaulée par une référente inclusion. La création de ce deuxième poste permet de renforcer la démarche inclusive de la collectivité et d'assurer une meilleure continuité entre la petite enfance et l'enfance. De nombreux outils sont également déployés dans les accueils périscolaires pour accueillir au mieux les enfants à besoins particuliers (objets sensoriels, tentes de décharge émotionnelle, malles d'apaisement de la sieste...).